



> Sommaire >>

- 1** ■ Mot du président
- 3** ■ Convocation à l'assemblée primaire du 26 mai 2011
- 3** ■ Protocole de l'assemblée primaire du 27 mai 2010
- 14** ■ Valais Excellence: certification de la Commune de Riddes
- 15** ■ Distinctions et Mérites sportifs et culturels 2010
- 16** ■ SEIC-Teledis vous informe
- 19** ■ Divers
 - Tirs obligatoires
 - Financement de la formation / Guide pratique
 - Cartes journalières CFF
 - Heures d'ouverture du bureau communal
 - Agenda Riddes/La Tzoumaz

> Mot du président >>

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pourrez le constater, ce nouvel Inforiddes est bien étoffé. Il faut dire que l'actualité riddanne de ces derniers mois, plus que de coutume, fut riche en nouveaux projets tant du côté de la plaine que de la montagne.

En guise d'introduction à cette édition, je souhaite tout d'abord relever les résultats tout à fait exceptionnels des comptes 2010, avec une marge d'autofinancement de Fr. 3'683'266.61, soit plus de Fr. 1'875'000.- que le montant initialement budgétisé. Ces chiffres réjouissants s'expliquent principalement par un apport fiscal important de la part d'une société riddanne ainsi que le gain comptable réalisé sur la vente du terrain de la zone commerciale des Morands. L'endettement par habitant se voit ainsi diminuer, ce qui est de bonne augure pour le futur.

Car justement, plusieurs projets d'envergure sont programmés pour les années à venir. Ainsi, l'année 2010 a été marquée par l'approbation par l'assemblée primaire de plusieurs investissements:

- Réalisation de la chaufferie centralisée à bois, en collaboration avec la Bourgeoisie de Riddes pour un montant de Fr. 1'770'000.-
- Achat du terrain des Sœurs de St-Joseph pour un montant de Fr. 3'846'000.-
- Projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets pour un montant de Fr. 6'600'000.-

Concrètement, ces trois projets prennent des tournures variables dont voici en quelques mots les principaux contours.

En ce qui concerne le terrain des Sœurs de St-Joseph, au moment de l'impression de cet édito, le dépôt de la mise à l'enquête est imminent avec un projet d'immeubles de 48 appartements. Cette future réalisation répond à un besoin bien concret en nouveaux logements dans le village. Je ne peux que m'en réjouir.

L'avancement du projet de chaufferie centralisée à bois, en collaboration avec la Bourgeoisie de Riddes,

nous contraint de déplacer le site d'hébergement des chaudières pour des raisons environnementales et techniques. Le nouvel emplacement retenu se situe sous le nouveau centre des travaux publics communaux (ancien bâtiment Orsat). Cela étant, une nouvelle mise à l'enquête est requise et le début des travaux sera décalé en 2012.

La première phase du projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets, est actuellement mis en attente jusqu'à la fin de l'année. L'homologation du nouveau plan de zone par l'Etat du Valais – qui devrait durer encore environ 8 mois – est effectivement nécessaire en vue de la mise à l'enquête de ce projet.

Je ne peux poursuivre sans vous parler du développement de la zone commerciale des Morands à l'entrée du village. Comme vous l'avez sans doute lu dans la presse, et suite au retrait des différentes oppositions, l'autorisa-

tion de construire a été délivrée à Hornbach, entreprise active dans le bricolage, la construction et le jardinage. Ainsi, un centre commercial de 17'000m² ouvrira ses portes d'ici à l'été 2012 (le 6^e en Suisse de cette enseigne) et plus de 110 nouveaux postes de travail seront créés. Quant aux travaux préparatoires, ils débuteront dans le courant du mois de juin prochain. Projet essentiel pour le développement économique de Riddes, la Commune s'attend à ce que d'autres magasins soient amenés à profiter des 80'000m² encore à disposition pour venir s'installer dans cette zone commerciale, stratégiquement bien située entre Martigny et Sion et à un jet de pierre de la sortie d'autoroute.

Dans le cadre de la révision du plan d'affectation des zones, la création d'une zone de lits chauds au centre de La Tzoumaz demeurerait une priorité pour le Conseil. Je peux à ce jour vous informer qu'un projet sur la place de la patinoire, et qui prévoit des appartements mis en location, une grande galerie marchande au niveau de la rue centrale, environ

180 places de parc couvertes, ainsi qu'un restaurant au rez-de-chaussée, avec accès depuis la rue de la télécabine, sera mis à l'enquête prochainement. Le développement de La Tzoumaz se poursuit donc dans le sens souhaité.

Je terminerai en vous invitant à prendre connaissance de l'article en page 14 sur la certification Valais Excellence, ISO 9001 et ISO 14001, obtenue par la Commune de Riddes en janvier dernier. Voilà la preuve de notre volonté d'amélioration, de notre souhait de nous adapter aux changements perpétuels et de lier les notions de développement durable avec les impératifs de notre société qui cultive productivité et performance.

Le Conseil communal et moi-même vous souhaitons une bonne lecture de ces nouvelles qui nous réjouissent et vous invitons à participer nombreux à la prochaine assemblée primaire qui se tiendra le jeudi 26 mai 2011.

> **Votre président Jean-Michel Gaillard** >>



protocole de l'assemblée primaire

DU 27 MAI 2010

> Convocation à l'assemblée primaire du 26 mai 2011 >>

L'assemblée primaire est convoquée le jeudi 26 mai 2011, à 19h30 à la salle du Collège, avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 27 mai 2010
2. Lecture des comptes de l'exercice 2010
3. Rapport de la fiduciaire
4. Approbation des comptes de l'exercice 2010
5. Informations sur l'évolution des projets en cours
6. Divers

Les comptes de l'exercice 2010 sont tenus à la disposition des citoyens et peuvent être consultés ou retirés, dans leur forme complète, au bureau communal, tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture.

L'assemblée primaire des comptes 2009 est ouverte par M. Jean-Michel Gaillard, Président, qui souhaite la bienvenue à l'assistance.

Cette assemblée a été conformément convoquée par affichage au pilier public dans le délai légal avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 28 mai 2009
2. Lecture des comptes de l'exercice 2009
3. Rapport de la fiduciaire
4. Approbation des comptes de l'exercice 2009
5. Emprunt d'un montant de Fr. 1'500'000.- en vue de la réalisation de la chaufferie centralisée au bois
6. 6.1. Achat de la parcelle n° 449 au lieu-dit Les Usines («terrain des Sœurs») d'une surface de 8017m² pour un montant de Fr. 3'846'000.- et emprunt y relatif d'un montant de Fr. 3'500'000.-
- 6.2. Autorisation de revendre la parcelle n° 449 en bloc ou par étapes
7. Révision partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones
8. Levée de la zone réservée : secteurs «Les Planches», «Les Combes» et «Gouille à l'Ours»
9. Divers

■ Protocole de l'assemblée primaire du 28 mai 2009

Sur proposition de M. Jean-Michel Gaillard, Président, l'assemblée

primaire renonce à la lecture du protocole de l'assemblée primaire du 28 mai 2009, celui-ci ayant été distribué à tous les citoyens, et l'approuve à l'unanimité. L'ordre du jour est également accepté.

■ Lecture des comptes de la municipalité pour l'exercice 2009

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'018'214.00.

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'542'448.30.

Quand au compte de variation de la fortune, il présente une insuffisance de financement de Fr. 524'234.30, après enregistrement de Fr. 1'120'948.30 d'amortissements comptables ordinaires et de Fr. 747'000.- d'amortissements comptables complémentaires.

Ces comptes 2009 sont soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur, ils ont été adoptés en séance du Conseil le 6 avril 2010 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

Les principales variations de charges entre le budget et les comptes 2009 sont les suivantes :

Des amortissements complémentaires pour Fr. 747'000.- ont été comptabilisés dans les comptes 2009. Ces amortissements ont été faits principalement dans le domaine des réseaux d'eau potable

et d'eaux usées. Ces opérations comptables ont été faites en prévision des investissements conséquents qui sont prévus dans ces domaines, notamment par le renforcement des réseaux communaux à La Tzoumaz.

Dans le compte «Enseignement et formation», il y a une augmentation des subventions acquises du canton. En effet, le subventionnement du canton est basé sur les revenus fiscaux des années antérieures et sur différents indicateurs tels que la capacité contributive des personnes physiques imposées sur la Commune. Etant donné que les calculs de l'Etat du Valais pour le traitement du budget étaient provisoires et basés sur l'année 2007 et que les montants inscrits dans les comptes sont basés sur l'année 2008, il y a une augmentation des subventions acquises de plus de Fr. 130'000.-

Dans le compte «sports», il y a une variation des charges qui s'explique notamment par la participation communale à l'organisation de l'arrivée du Tour de France à Verbier ainsi qu'à des frais d'aménagements extérieurs en lien avec la construction du terrain synthétique aux Barreyres financée par le FC Sion.

Le déneigement des routes communales a connu une forte hausse en 2009 de plus de Fr. 190'000.-, répartie dans les comptes «trafic» et «déneigement». Cette augmentation des coûts s'explique par les fortes chutes de neige qui ont eu lieu au début de l'année 2009.

En ce qui concerne les variations de charges ou de produits entre les comptes 2009 et les comptes 2008:

La principale variation est due au compte «Finances et impôts» qui voit une diminution de recettes par rapport à l'année dernière de plus de Fr. 500'000.- Cela est dû principalement à une sous-évalua-

tion des provisions d'impôts ces dernières années, laquelle s'est répercutée dans les comptes 2008. A noter par contre que les recettes fiscales des comptes 2009 sont en augmentation de plus de Fr. 450'000.- par rapport aux chiffres budgétisés.

De plus, pour amortir les avances aux financements spéciaux concernant le déblaiement des neiges et l'enlèvement des ordures, conséquence des pertes accumulées avant l'augmentation des taxes pour ces services autofinancés, un montant de Fr. 153'128.46 a été comptabilisé en charge, conformément au budget 2009.

Les autres principales variations entre les comptes des années 2008 et 2009 sont la comptabilisation des amortissements complémentaires ainsi que l'augmentation des subventions acquises du canton dans le compte «enseignement et formation». Ces différences vous sont expliquées ci-dessus.

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour Fr. 2'542'448.30. Des investissements supérieurs à Fr. 402'448.30 par rapport au montant prévu par le budget 2009.

Le principal investissement non budgétisé a été l'achat des locaux de l'Office du Tourisme à la Société de Développement pour un montant de Fr. 350'000.-. Cet achat s'est fait dans le cadre de la réorganisation de notre office du tourisme et de la création de la destination touristique Verbier/Val de Bagnes – La Tzoumaz – St-Bernard SA. Pour la Municipalité de Riddes, cela lui a permis de devenir propriétaire de ces locaux et dans le cadre du paiement de l'acte d'achat, de rembourser le prêt communal qui avait été octroyé à la Société de développement.

D'autres investissements qui n'étaient pas budgétisés ont été fait, notamment:

- des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à La Tzoumaz pour la liaison Tzoumaz-Vouatère pour Fr.182'298.35;
- la 2^e étape de la mise en place d'un système de gestion d'eau potable à distance;
- le solde des travaux concernant le remembrement de Pramin, en accord avec les propriétaires de terrain du périmètre concerné;
- la réfection du mur du cimetière pour Fr. 141'041.40;
- travaux de la Rue centrale de La Tzoumaz: Fr. 100'000.- de travaux en moins ont été réalisés en 2008 et Fr. 200'000.- en moins en 2009. Ces montants seront reportés sur les travaux 2010.

■ Rapport de la fiduciaire

En exécution du mandat confié et en application de l'art. 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004, la fiduciaire J. Philippoz SA a procédé au contrôle des comptes 2009 de la Municipalité.

La fiduciaire, par l'intermédiaire de M. Patrice Martinet, confirme sur cette base les chiffres de la comptabilité de l'exercice sous contrôle. Elle atteste que la comptabilité, le compte annuel et les amortissements ont été établis selon les dispositions légales réglementaires. Elle précise que la situation financière de la commune est saine et que les compétences en matière financières sont respectées. La fiduciaire J. Philippoz SA peut en conséquence engager les citoyennes et citoyens à accepter les comptes de la Municipalité au 31 décembre 2009 tels que présentés.

■ Approbation des comptes de l'exercice 2009

Les membres de l'assemblée primaire acceptent à l'unanimité les comptes 2009 de la Municipalité.

■ **Emprunt d'un montant de Fr. 1'500'000.- en vue de la réalisation de la chaufferie centralisée au bois**

La Municipalité, en collaboration avec la Bourgeoisie de Riddes souhaite construire une chaufferie centralisée au bois pour les besoins des bâtiments communaux (Salle de Combremont, Centre scolaire, Maison de commune) ainsi que les futurs bâtiments bourgeoisiaux (Midi et 14 heures). Actuellement, la chaufferie des bâtiments communaux est composée de 3 citernes à mazout d'un total d'environ 170'000 litres. L'étude de faisabilité a démontré que les coûts de production sont financièrement équivalents à une chaufferie centralisée au mazout.

Afin d'exploiter cette chaufferie centralisée à bois, le Conseil communal en collaboration avec le Conseil bourgeoisial, propose de créer une association de droit public. La participation communale s'élèvera à 75%, le solde de 25% représentant la participation bourgeoisiale.

Après la présentation de M. Michel Anstett du Bureau Tecnoservice Engineering SA à Martigny, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire d'accepter l'emprunt d'un montant de Fr. 1'500'000.- afin de créer cette association de droit public qui permettra la création et l'exploitation d'une chaufferie centralisée au bois.

L'assemblée primaire procède au vote et approuve à l'unanimité moins 2 abstentions l'emprunt de Fr. 1'500'000.- en vue de la réalisation de la chaufferie centralisée au bois.

■ **Achat du terrain des Sœurs de St-Joseph**

Avant de quitter Riddes, les Sœurs de St-Joseph ont sollicité la Commune de Riddes afin qu'elle se porte acquéreur de leur terrain, parcelle n° 449, d'une surface de 8017 m². Le Conseil communal,

soucieux d'avoir un regard sur le développement de ce quartier et de privilégier l'implantation d'habitations collectives, conformément aux buts poursuivis par le plan d'affectation des zones, a accepté cette proposition et soumet cette transaction à l'assemblée primaire, soit: l'acquisition de la parcelle n° 449 au prix fixé de Fr. 3'846'000.- et l'emprunt bancaire y relatif pour un montant de Fr. 3'500'000.-.

Aucune question n'ayant été posée, l'assemblée primaire procède au vote et approuve cette transaction à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 1 abstention.

■ **Vente du terrain des Sœurs de St-Joseph**

Sur le même sujet, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire la vente de la parcelle n° 449 en bloc ou par étapes, pour un prix au moins équivalent au prix d'achat. Aucune question n'ayant été posée, l'assemblée primaire procède au vote et approuve cette transaction à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

■ **Révision partielle du plan d'affectation des zones**

La révision partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions (RCC), dont les points essentiels étaient les suivants:

- agrandissement de la zone à bâtir en plaine;
- densification du centre de La Tzoumaz;
- redimensionnement de la zone à bâtir à Auddes et dans des petits secteurs de la périphérie de La Tzoumaz;

a dans un premier temps été mise en consultation publique. Une quinzaine d'oppositions se sont élevées à l'encontre du projet. Quelques changements – peu nombreux – sont intervenus. Tous les opposants ont été rencontrés, des séances de conciliation ont été organisées.

En tout état de cause, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire de voter en bloc sur ces objets. A une large majorité, l'assemblée primaire accepte cette proposition.

Le Conseil communal propose ensuite d'accepter la révision du plan d'affectation des zones et du règlement communal sur les constructions, étant précisé que la révision proposée ne porte pas sur l'affectation de la zone des Morands, laquelle a fait l'objet d'une procédure séparée.

Après quelques interventions de l'assemblée primaire, il est procédé au vote. La révision partielle du PAZ et du RCC est acceptée par 180 oui, 20 non et 28 abstentions.

■ **Levée de la zone réservée: secteurs «Les Planches», «Les Combes» et «Gouille à l'Ours»**

Pour rappel, le Conseil communal a défini, dans le cadre de la procédure menant au projet de révision partielle du PAZ, le périmètre définitif de la zone à construire. Il en ressort que certains secteurs concernés par la prolongation des zones réservées du 16 septembre 2009 ne vont pas changer d'affectation. Il apparaît donc, au final, que le maintien desdits secteurs en zone réservée est devenu inutile.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire de lever les zones réservées ayant pour objet les secteurs «Les Planches», «Les Combes» et «Gouille à l'Ours». L'assemblée primaire approuve la levée des zones par 207 oui, 0 non et 21 abstentions.

■ **Divers**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la séance en remerciant les membres de l'assemblée pour leur participation et leur intérêt. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

message sur les comptes 2010

1) Aperçu général

Mesdames, Messieurs, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter les comptes de la commune pour l'année 2010.

APPERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF	2009	2010
Compte de fonctionnement		
RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Charges financières	fr. 11'787'505.30	fr. 13'574'127.57
Revenus financiers	fr. 13'805'719.30	fr. 17'257'394.18
Marge d'autofinancement	fr. 2'018'214.00	fr. 3'683'266.61
RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Marge d'autofinancement	fr. 2'018'214.00	fr. 3'683'266.61
Amortissements ordinaires	fr. 1'120'948.30	fr. 1'596'332.60
Amortissements complémentaires	fr. 747'000.00	fr. 482'000.00
Amortissement du découvert au bilan	fr. -	fr. -
Excédent de revenus	fr. 150'265.70	fr. 1'604'934.01
COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
Dépenses	fr. 3'037'299.60	fr. 2'063'739.60
Recettes	fr. 494'851.30	fr. 168'930.10
Investissements nets	fr. 2'542'448.30	fr. 1'894'809.50
FINANCEMENT		
Marge d'autofinancement	fr. 2'018'214.00	fr. 3'683'266.61
Investissements nets	fr. 2'542'448.30	fr. 1'894'809.50
Insuffisance de financement	fr. -524'234.30	
Excédent de financement		fr. 1'788'457.11

2) Considérations générales

Année record pour la municipalité, le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 3'683'266.61.

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 1'894'809.50.

Quand au compte de variation de la fortune, il présente un excédent de financement de Fr. 1'788'457.11, après enregistrement de Fr. 1'596'332.60 d'amortissements comptables ordinaires et de Fr. 482'000.- d'amortissements comptables complémentaires.

Ces comptes 2010 sont soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur, ils ont été adoptés en séance du Conseil le 19 avril 2010 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

3) Le compte de fonctionnement

Les principales variations de charges entre le budget et les comptes 2010 sont les suivantes :

La marge d'autofinancement extraordinaire des comptes 2010 s'explique par 2 évènements principaux :

- La vente des terrains se trouvant dans la future zone commerciale des Morands à M. Christian Constantin. Le montant encaissé en 2010 s'élève à Fr. 1'312'680.-. En tenant compte de la diminution d'actifs au bilan et du montant de gains immobiliers payé, le gain comptable sur la vente des terrains est inscrit dans le compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 643'370.15.
- Une augmentation de près de Fr. 1'400'000.- par rapport au budget de recettes liées aux bénéfiques des sociétés. Cette différence est le fait d'une seule société qui n'avait plus été

imposée depuis 2006. En 2010, elle a été taxée pour les années 2006 à 2008. Suite à un changement de pratique fiscale, cette société a un impôt communal plus conséquent à payer.

En ce qui concerne les charges, des amortissements complémentaires pour Fr. 482'000.- ont été comptabilisés dans les comptes 2010. Ces amortissements ont été faits principalement dans le domaine des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Ces opérations comptables ont été faites en prévision des investissements conséquents qui sont prévus dans ces domaines, notamment par le renforcement des réseaux communaux à La Tzoumaz et du projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets.

Dans le compte «Enseignement et formation», il y a une diminution des subventions acquises du canton. En effet, le subventionnement du canton est basé sur les revenus fiscaux des années antérieures et sur différents indicateurs tels que la capacité contributive des personnes physiques imposées sur la Commune. Etant donné que les calculs de l'Etat du Valais pour le traitement du budget étaient provisoires et basés sur l'année 2008 et que les montants inscrits dans les comptes sont basés sur l'année 2009, il y a une diminution des subventions acquises de plus de Fr. 100'000.-

Un amortissement du patrimoine financier de Fr. 120'000.- a été enregistré dans le compte «Eglises». Ce montant correspond au terrain qui a été donné à la Paroisse de Riddes pour la construction de la Chapelle de La Tzoumaz. Pour rappel, ce terrain, avait été racheté par la Commune à Téléverbier en 2007.

En 2010, le Sentier des sens de la Tzoumaz a subi de conséquents travaux de remises en état ainsi

que d'importants aménagements intérieurs et extérieurs, avec en outre la création d'une aire de jeux. D'autres investissements seront nécessaires pour 2011 et 2012. Pour 2010, la Commune a pris à sa charge la totalité de la 1^{re} partie de ces travaux, soit un montant de Fr. 100'000.-. Dans le cadre du programme de coopération franco-suisse «Interreg», des subventions et apports seront encaissés et réduiront les frais consentis.

Suite aux bons résultats de ces comptes, l'avance aux financements spéciaux concernant l'enlèvement des ordures, conséquence des pertes accumulées avant l'augmentation des taxes, a été entièrement amortie pour un montant de Fr. 591'909.26.

En ce qui concerne les variations de charges ou de produits entre les comptes 2010 et les comptes 2009 :

Une variation de près de Fr. 300'000.- dans le compte «Enseignement et formation», dont Fr. 200'000.- pour la facturation de l'Etat du Valais liée à la contribution communale aux traitements du personnel enseignant. Le solde de différence de Fr. 100'000.- s'explique par le rattrapage de la facture des frais du Cycle d'Orientation. Ce qui veut dire que dans les comptes 2010, il y a les frais liés à deux années scolaires soit 2008-2009 et 2009-2010.

Il y a d'importantes différences au niveau de l'entretien et des locations de bâtiments, cela s'explique par l'achat du «Domaine des Sœurs», qui comprend 2 immeubles.

Les autres principales variations entre les comptes des années 2009 et 2010 sont déjà expliquées ci-dessus dans les variations entre le budget et les comptes 2010.

4) Le compte d'investissements

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour Fr. 1'894'809.50. Des investissements inférieurs à Fr. 54'190.50 par rapport au montant prévu par le budget 2010.

Les écarts significatifs sont les suivants :

Au niveau des mensurations et abornements, le montant provisionné en 2009 pour la facturation aux propriétaires pour la mensuration officielle du lot n° 9 était trop prudente, ce qui explique une différence de plus de Fr. 50'000.- dans les recettes.

Afin d'utiliser le bus scolaire uniquement pour le déplacement des enfants, un véhicule a été acquis pour notre service de conciergerie pour un montant de Fr. 26'833.65.

Les frais de participation à la construction des routes cantonales sur notre commune sont plus élevés que prévu, cette différence de Fr. 120'000.- s'explique principalement par les travaux de l'entrée Ouest de Riddes et du tronçon de route entre La Vouarde et Le Rosselin.

La dernière étape du réaménagement de la rue centrale de La Tzoumaz, qui concerne les

aménagements de surface ainsi que le mobilier, a coûté plus que prévu (+170'000.-). Comme prévu, l'investissement total sur les 3 ans est conforme au budget initial.

Au niveau des coûts d'investissement pour l'eau potable et les eaux usées, une diminution est enregistrée. La plupart des travaux effectués en 2010 étant des travaux d'entretien, ils se retrouvent donc dans les comptes de fonctionnement.

Enfin, les études concernant le chauffage à distance ont débuté en 2010. Plus de Fr. 60'000.- de frais d'étude ont donc été comptabilisés dans les comptes.



INDICATEURS FINANCIERS - RÉCAPITULATIF

1. Degré d'autofinancement	2009	2010	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	79.4%	194.4%	128.5%

VALEURS INDICATIVES

- plus de 100% très bien
- 80 à 100% bien
- 60 à 80% satisfaisant (à court terme)
- 0 à 60% insuffisant
- moins de 0% très mauvais

2. Capacité d'autofinancement	2009	2010	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	15.7%	23.2%	19.8%

VALEURS INDICATIVES

- plus de 20% très bien
- 15 à 20% bien
- 8 à 15% satisfaisant
- 0 à 8% insuffisant
- moins de 0% très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires	2009	2010	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	9.9%	14.1%	12.0%

VALEURS INDICATIVES

- moins de 2% Amortissements nettement insuffisants
- 2 à 5 % Amortissements insuffisants
- 5 à 8 % Amortissements faibles
- 8 à 10 % Amortissements moyens (à court terme)
- 10% et plus Amortissements suffisants

3.2 Taux global des amortissements	2009	2010	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	17.9%	32.5%	25.2%

4. Endettement net par habitant	2009	2010	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	2417	547	1472

VALEURS INDICATIVES

- plus de 9'000 Endettement excessif
- de 7'000 à 9'000 Endettement très important
- de 5'000 à 7'000 Endettement important
- de 3'000 à 5'000 Endettement mesuré
- moins de 3'000 Endettement faible

5. Taux du volume de la dette brute	2009	2010	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	125.6%	104.8%	114.1%

VALEURS INDICATIVES

- moins de 150% très bien
- 150 à 200% bien
- 200 à 250% satisfaisant
- 250 à 300% insuffisant
- plus de 300% mauvais

B) APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE ANNUEL

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

		ETAT 31.12.2009	ETAT 31.12.2010	PROV. DE FONDS (diminution des actifs, augmentation des passifs)	EMPLOI DE FONDS (augmentation des actifs, diminution des passifs)
1	Actif	19'955'141.90	24'432'165.32		
	Patrimoine financier	9'926'728.64	15'179'184.42		
10	Disponibilités	434'127.46	3'271'736.02	-	2'837'608.56
11	Avoirs	3'892'996.03	3'930'250.25	-	37'254.22
12	Placements	2'996'265.30	6'799'034.25	-	3'802'768.95
13	Actifs transitoires	2'603'339.85	1'178'163.90	1'425'175.95	-
	Patrimoine administratif	9'436'504.00	9'252'980.90		
14	Investissements propres	9'436'503.00	9'252'980.90		
15	Prêts et participations permanentes	1.00	-		
16	Subventions d'investissement	-	-		
17	Autres dépenses activables	-	-		
	Financements spéciaux	591'909.26	-		
18	Avances aux financements spéciaux	591'909.26	-	591'909.26	-
	Découvert	-	-		
19	Découvert du bilan	-	-		
2	Passif	19'955'141.90	19'955'141.90		
	Engagement	16'185'631.51	16'623'723.12		
20	Engagements courants	2'072'634.70	3'184'013.35	1'111'378.65	-
21	Dettes à court terme	377'934.21	-94'892.33	-	472'826.54
22	Dettes à moyen et à long terme	8'633'730.20	10'885'280.00	2'251'549.80	-
23	Engag. envers des entités particul.	-	30'000.00	30'000.00	-
24	Provisions	3'151'330.40	819'329.10	-	2'332'001.30
25	Passifs transitoires	1'950'002.00	1'799'993.00	-	150'009.00
	Financements spéciaux	526'117.78	2'960'115.58		
28	Engag. envers les financ. Spéciaux	526'117.78	2'960'115.58	2'433'997.80	-
	Fortune	3'243'392.61	4'848'326.62		
29	Fortune nette	3'243'392.61	4'848'326.62		
	Excédent de financement du compte administratif			1'788'457.11	
	Découvert de financement du compte administratif				-
				9'632'468.57	9'632'468.57

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2009		BUDGET 2010		COMPTES 2010	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Autorité générale	1'321'249.01	360'975.35	1'190'400.00	262'000.00	1'247'611.89	293'651.20
Sécurité publique	753'437.70	247'238.95	696'300.00	209'800.00	855'445.95	391'233.34
Enseignement et formation	2'748'192.60	1'373'548.70	2'993'200.00	1'414'200.00	3'061'518.65	1'294'857.65
Culture, loisirs et culte	780'381.90	83'202.50	711'100.00	35'500.00	872'068.34	83'769.10
Santé	3'363.50	-	7'500.00	-	4'983.45	-
Prévoyance sociale	1'168'552.85	367'824.65	883'900.00	59'500.00	1'213'605.35	283'316.30
Trafic	2'207'905.70	501'010.25	2'159'000.00	550'500.00	2'603'424.10	520'710.95
Protect. et aménag. de l'environnement	3'484'717.16	2'924'386.86	2'611'151.00	2'644'951.00	3'852'224.43	3'364'550.61
Economie publique	614'438.85	460'493.65	557'437.00	418'000.00	946'852.88	1'147'157.60
Finances et impôts	573'214.33	7'487'038.39	542'051.00	7'187'400.00	994'725.13	9'878'147.43
Total des charges et des revenus	13'655'453.60	13'805'719.30	12'352'039.00	12'781'851.00	15'652'460.17	17'257'394.18
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	150'265.70		429'812.00		1'604'934.01	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTES 2009		BUDGET 2010		COMPTES 2010	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Charges de personnel	4'839'881.65		4'780'900.00		4'914'296.15	
Biens, services et marchandises	3'261'855.07		2'880'937.00		3'543'505.14	
Intérêts passifs	253'148.76		300'000.00		245'045.76	
Amortissements	1'917'696.50		1'378'000.00		2'279'655.15	
Parts à des contrib. s/affectation	72'243.55		74'400.00		88'007.15	
Dédom. versés à des collect. publ.	1'070'065.60		537'000.00		689'827.25	
Subventions accordées	1'164'743.55		1'399'100.00		1'802'560.05	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Attributions aux financements spéciaux	155'550.46		98'651.00		690'514.26	
Imputations internes	920'268.46		903'051.00		1'399'049.26	
Impôts		7'304'733.10		6'947'000.00		9'557'507.38
Patentes et de concessions		184'643.10		176'000.00		183'936.40
Revenus des biens		106'217.94		161'500.00		940'238.35
Contributions		3'720'951.65		3'080'600.00		3'723'802.04
Parts à des recettes et contrib. s/affect.		-		3'000.00		3'809.50
Restitutions de collectivités publiques		17'343.90		17'500.00		16'075.60
Subventions		1'551'561.15		1'493'200.00		1'432'975.65
Subventions redistribuées		-		-		-
Prélèv. sur les financements spéciaux		-		-		-
Imputations internes		920'268.46		903'051.00		1'399'049.26
Total des charges et des revenus	13'655'453.60	13'805'719.30	12'352'039.00	12'781'851.00	15'652'460.17	17'257'394.18
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	150'265.70		429'812.00		1'604'934.01	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2009		BUDGET 2010		COMPTES 2010	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Autorité générale	8'619.00	-	-	-	-	-
Sécurité publique	62'403.00	56'000.00	132'000.00	2'000.00	88'925.05	53'910.75
Enseignement et formation	30'425.05	-	82'000.00	-	111'252.25	-
Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	200'000.00	-	200'000.00	-
Trafic	959'427.65	-	972'000.00	-	1'233'549.65	-
Protect. et aménag. de l'environnement	1'626'424.90	347'968.50	615'000.00	50'000.00	369'036.75	115'019.35
Economie publique	350'000.00	90'882.80	-	-	60'975.90	-
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	3'037'299.60	494'851.30	2'001'000.00	52'000.00	2'063'739.60	168'930.10
Excédent de dépenses		2'542'448.30		1'949'000.00		1'894'809.50
Excédent de recettes	-		-		-	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTES 2009		BUDGET 2010		COMPTES 2010	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Investissements propres	2'927'405.50		1'789'000.00		1'667'136.95	
Prêts et participations permanentes	-		-		-	
Subventions accordées	109'894.10		212'000.00		396'602.65	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Autres dépenses activables	-		-		-	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
Transferts au patrimoine financier		-		-		-
Contributions de tiers		401'528.45		50'000.00		111'589.75
Rembours. de prêts - particip. perman.		-		-		-
Facturation à des tiers		-		-		-
Rembours. de subv. acquises		-		-		-
Subventions acquises		93'322.85		2'000.00		57'340.35
Subventions redistribuées		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	3'037'299.60	494'851.30	2'001'000.00	52'000.00	2'063'739.60	168'930.10
Excédent de dépenses		2'542'448.30		1'949'000.00		1'894'809.50
Excédent de recettes	-		-		-	

En exécution du mandat que vous nous avez confié, et en application des articles 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes 2010 de la Municipalité de Riddes.

La responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil. Notre mission consiste à vérifier et à émettre une appréciation sur les comptes, à vérifier l'évaluation des éléments de la fortune financière et à émettre une appréciation sur l'endettement de la Commune ainsi que sur sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications fournies par ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Nous estimons que les contrôles effectués constituent une base suffisante pour former notre opinion.

Sur la base de notre révision, nous pouvons attester que :

- la comptabilité, les comptes annuels et les amortissements ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires;

- l'entretien final avec le Président de la Commune a eu lieu;
- les compétences en matière financière sont respectées;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et a diminué par rapport à l'exercice précédent;
- selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

En conséquence, nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis présentant une marge d'autofinancement de Fr. 3'683'266.61, un bénéfice de Fr. 1'604'934.01 et une fortune nette au bilan de Fr. 4'848'326.62

Leytron, le 26 avril 2011

FIDUCIAIRE J. PHILIPPOZ SA





valais excellence

CERTIFICATION DE LA COMMUNE DE RIDDES

La Commune de Riddes a obtenu la certification Valais Excellence

Depuis quelques années déjà, le Conseil communal souhaitait s'engager dans la voie de la qualité et de l'amélioration continue. Pour ce faire, le Conseil communal a donc décidé d'opter pour la certification Valais Excellence.

Cette orientation a pour objectif d'une part de garantir la qualité des services communaux: le citoyen est ici au centre des préoccupations de l'administration (ISO 9001). D'autre part cette démarche permet d'engager une véritable politique environnementale (ISO 14001). Après une année de travaux préparatoires, la Commune de Riddes est depuis peu l'une des premières communes valaisannes certifiée Valais Excellence.

■ Le label Valais Excellence

Le label Valais Excellence a été créé pour distinguer les entrepris-

es valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services.

Ce label apporte une triple garantie pour les consommateurs :

- l'origine valaisanne de l'entreprise;
- une double certification du management de l'entreprise (certification ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 pour l'environnement);
- un engagement de l'entreprise dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants.

La mise en place d'un système de management intégré constitue un réel avantage: réduction des coûts, réduction du temps de réaction, réduction des impacts environnementaux, augmentation de la sécurité, facilitation de la prise de décision, contribution à la motivation des employés...

■ Valais Excellence, c'est avant tout un état d'esprit!

Entamées en janvier 2010 en parallèle avec trois autres communes (Nendaz, Grimisuat et Saint-Martin), les démarches de certification ont permis à notre commune le partage d'expériences et l'acquisition de compétences. Principaux atouts du réseau Valais Excellence, ces rencontres nous ont permis d'échanger autour de thèmes traitant du management de la qualité et du développement durable, des offres de formation continue, des exemples de bonnes pratiques etc.

■ Organisation - Système de management

Durant près d'une année, la Commune de Riddes a élaboré un système de management de la qualité, organisé afin de réaliser les besoins et attentes des citoyens en obtenant leur satisfaction dans le respect des exigences en matière de qualité, de gestion de l'environnement et de développement durable.



distinctions et mérites sportifs et culturels

2010



La cérémonie de remise des Mérites et Distinctions sportifs et culturels 2010 a eu lieu le vendredi 8 avril dernier à la salle du Collège. Cette année, une nouvelle formule a été inaugurée. Traditionnellement, la promotion civique, l'accueil des nouveaux citoyens et la remise des Mérites et Distinctions sportifs et culturels étaient réunis en une seule soirée. Le Conseil a décidé de séparer ces soirées et d'en faire 3 manifestations distinctes permettant ainsi de donner plus d'importances à chacune d'entre elles.

Pour cette soirée, il a en outre été décidé d'inviter les sociétés locales qui de par leur investissement, contribuent au développement sportif et culturel du village et également à son animation tout au long de l'année.

Cette manifestation a vu la gymnaste Aurélie Grenon de la Société de Gym Arc-en-Ciel à

Leytron obtenir la Distinction sportive. Aurélie s'est distinguée par le titre de Championne romande de gymnastique rythmique en catégorie B3. Aussi, le groupe jeunesse de Leytron dont elle fait partie a également gagné le titre de Champion Romand par équipe avec une représentation d'ensemble au sans-engin.

Le prix du Mérite sportif a été remis à Jo-Yvan Fort pour ses 17 années d'activité au sein du Ski-Club des Etablons, dont 13 ans de présidence. Par son engagement, son savoir-faire et sa persévérance, Jo-Yvan a su redynamiser le Ski-Club qui compte à ce jour pas moins de 450 membres, sans compter le nombre croissants d'enfants participants aux différents groupes mis sur pieds durant la saison.

Pour les Mérites culturels, les sociétés de musique de notre commune se sont retrouvées à

l'honneur grâce à Jean-Bernard Morand et Martial Larzay qui comptabilisent en 2010 respectivement 57 et 50 années de musique au sein de la Fanfare l'Indépendante ainsi que Georges Gaspardi pour ses 55 ans de musique au sein de la Fanfare l'Abeille. Quels modèles de persévérance et de longévité.

En dernier lieu, Renaud Albasini a également reçu le prix du Mérite culturel 2010 pour son engagement dans la culture et la vie associative, notamment au sein des Zachéos, du FIFO, du CNEM (concours national d'exécution musicale pour la jeunesse), du CIOFF (conseil international des organisateurs de festival de folklore) et de l'Espace Mont-Blanc.

En guise de conclusion, nos meilleures félicitations à tous ces nominés qui présentent de véritables modèles pour les générations présentes et futures.

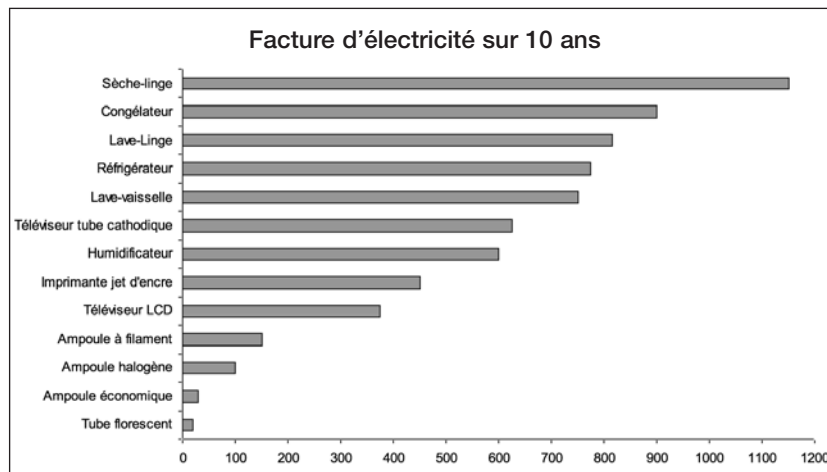
La Commune de Riddes collabore depuis de nombreuses années avec le Groupe SEIC-TELEDIS qui est le deuxième plus grand distributeur valaisan d'électricité et le 1^{er} câblo-opérateur pour la fourniture de services multimédia. Il emploie plus de 100 collaborateurs et compte plus de 27'000 clients électricité et plus de 30'000 clients multimédia sur plus de 30 communes. En tant qu'actionnaire, la Commune de Riddes a investi dans cette entreprise qui favorise le bien-être des citoyens, collectivités publiques et entreprises par un accès à de l'énergie issue d'une production respectueuse de l'environnement ainsi que par un accès à des services multimédia de qualité.

Dans le cadre de cette collaboration, nous recherchons des solutions innovantes pour améliorer la gestion énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Nous vous proposons dans cet article quelques informations et conseils à ce sujet.

En préambule, il faut savoir que, dans un ménage, la consommation toutes énergies confondues se compose comme suit :

Répartition de la consommation dans un ménage

- 77 % chauffage
- 12 % eau chaude
- 9 % appareils ménagers
- 2 % lumière



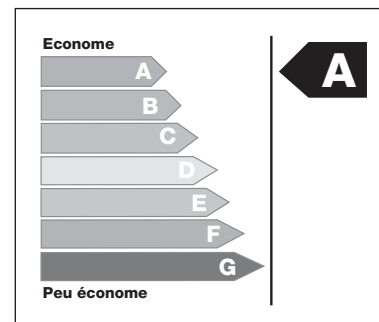
Afin de mieux comprendre comment utiliser de manière la plus rationnelle possible l'énergie dans une habitation, il faut distinguer 3 axes importants. Un 4^e axe désigne les aides financières octroyées :

1. Le comportement des utilisateurs (Trucs et astuces)
2. L'enveloppe du bâtiment
3. Les installations techniques
4. Les aides financières

1. TRUCS ET ASTUCES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'incitation aux économies par la motivation des utilisateurs représente un maillon important dans la chaîne de diminution des consommations d'énergie. Elle représente un moyen simple et bon marché pour éviter le gaspillage et abaisser le montant de la facture énergétique. Premièrement, la meilleure façon d'optimiser sa consommation

d'énergie est de faire le bon choix lors de l'achat. En effet, penser économiser à l'acquisition d'un nouvel appareil peut augmenter votre facture d'électricité pendant de nombreuses années. L'étiquette «Energie» vous aidera à faire le bon choix.



Voici une liste non exhaustive de bons comportements qui peuvent contribuer à une économie de la consommation d'énergie :

L'ÉCLAIRAGE

- Eteindre la lumière à chaque fois que je sors d'une pièce.
- Choisir de préférence les ampoules économiques (consom-

mation 5 fois moindre et durée de vie 10 fois plus importante que les ampoules classiques.

- Consulter l'étiquette «Energie» et choisir une ampoule classée A qui consomme en moyenne 75 % de moins qu'une ampoule classée D.
- Eviter les éclairages halogènes qui consomment trop d'énergie.
- Profiter le plus souvent possible de l'éclairage naturel, éviter d'allumer la lumière lorsqu'il n'est pas nécessaire.
- Installer des détecteurs de mouvements ou des minuteries dans les pièces peu utilisées

LA TÉLÉVISION

- Ne pas laisser son poste en position «veille» lorsque l'on ne regarde pas la télévision ; cela peut représenter jusqu'à 70 % de la consommation totale. Il en est de même pour le lecteur DVD, le tuner, l'ordinateur, etc.

LE RÉFRIGÉRATEUR

- Installer le réfrigérateur loin des sources de chaleur.
- Ne pas y ranger d'aliments tièdes.
- Bien remplir les chambres froides et concentrer sur de petites cellules.
- Organiser la réception des aliments de manière à ne pas devoir ouvrir trop souvent la chambre froide.
- Laisser dégeler les surgelés dans la chambre froide.
- Couvrir les aliments ou les emballer.
- Contrôler la température et vérifier les thermostats.
- Dégivrer régulièrement les évaporateurs. Si la couche de givre dépasse 3 mm sur les parois, cela crée un effet isolant et une surconsommation d'énergie de 30%.
- Contrôler les joints du cadre de porte.
- Toujours couvrir les casseroles avec un couvercle.
- Munir les vitrines frigorifiques d'une couverture durant la nuit.
- Couper les frigos à boisson la nuit.

LA CUISINIÈRE

- Couvrir les récipients lorsque l'on fait chauffer de l'eau ou des aliments permet une économie de 30 % d'énergie.
- Eteindre les plaques électriques 5 minutes avant la fin de la cuisson; elles continuent de dégager de la chaleur sans consommer d'électricité.
- Entretien soigneusement les brûleurs à gaz pour qu'ils aient un rendement maximal.
- Cuire avec des quantités d'eau minimales.
- Utiliser l'eau du chauffe-eau pour cuisiner au lieu de chauffer l'eau froide sur la plaque.
- Cuire légèrement en dessous du point d'ébullition.
- Déclencher les stand-by la nuit (machines à café, bain-marie,...).
- Prélaver la vaisselle à l'eau froide.
- Ne pas faire tourner la machine à laver la vaisselle si elle n'est pas pleine.

LE LAVE-LINGE

- Ne pas faire fonctionner une machine pour très peu de linge.
- Choisir une température de 40°C maximum: ce qui consomme le plus d'énergie, c'est le chauffage de l'eau et non le moteur qui actionne le tambour (économie jusqu'à 50%).
- Utiliser un sèche-linge avec pompe à chaleur intégrée.

LE CHAUFFAGE

- Ajuster correctement la température ambiante du local selon l'exploitation. Une chambre à

coucher peut être maintenue à 18°C et le séjour à 20°C.

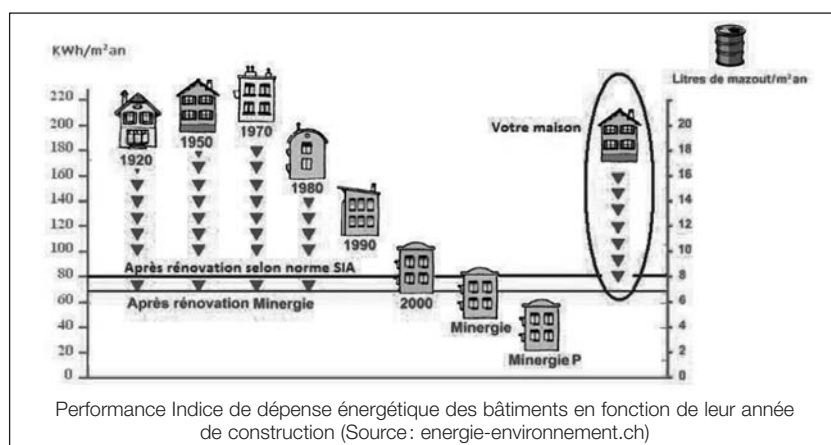
- (1 degré de moins correspond à une économie d'énergie de l'ordre d'environ 6%).
- Empêcher la chaleur de s'échapper: une isolation efficace permet de chauffer moins.
- Installer thermostats et minuteurs pour régler les températures pièce par pièce, jour et nuit.
- Entretien régulièrement et régler correctement la chaudière; elle peut ainsi consommer moins et sa durée de vie sera prolongée.
- Aérer 5 minutes; c'est suffisant pour renouveler l'air d'une pièce.
- Fermer les radiateurs en cas d'absence prolongée.
- Veiller à ce que les radiateurs soient dégagés (meubles, rideaux) et dépoussiérés.
- Tirer les rideaux et baisser les stores pendant la nuit pour conserver la chaleur.

SANITAIRE

- Ne pas laisser couler l'eau sans raison.
- Pose de réducteurs de débit sur les robinets afin de limiter la consommation d'eau.

2. L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

L'amélioration de l'isolation des éléments composant l'enveloppe du bâtiment constitue un élément efficace pour baisser la consommation d'énergie. Cet investissement, qui peut s'avérer conséquent, doit être pris en compte



dans une réflexion globale et à long terme, non seulement au niveau des économies visées, mais également du point de vue du confort d'habitation, de la valeur du bâtiment et de la diminution des rejets polluants.

Voici les éléments qui peuvent être touchés :

- murs avec isolation intérieure ou extérieure
- dalle inférieure
- dalle supérieure
- toiture
- fenêtres.

3. LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le choix des moyens de production est également très important dans le but d'optimiser et de rationaliser la consommation d'énergie. Parmi ces différentes

installations, on peut citer :

- les panneaux solaires thermiques (production d'eau chaude)
- les pompes à chaleur.

4. MESURES FISCALES POUR ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le canton du Valais a mis en place un programme d'encouragement pour les économies d'énergie dans le cadre de :

- l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments existants
- les bâtiments construits selon le label Minergie P
- les bâtiments rénovés selon les standards Minergie et Minergie P
- les installations solaires thermiques
- l'énergie du bois
- les remplacements de chauffages électriques.

CONCLUSION

Bon nombre de solutions existent et une documentation détaillée est disponible sous www.seic-teledis.ch. La participation individuelle est l'une des clés importantes pour permettre d'économiser de l'énergie. Comme simple citoyen ou citoyenne, allons de l'avant et prenons nos responsabilités pour réduire durablement la consommation d'énergie.

Groupe SEIC-TELEDIS
Grand-Rue 2
Case postale 56
1904 Vernayaz
Tél. 027 763 14 11
Fax 027 763 14 43

www.seic-teledis.ch
info@seic-teledis.ch



■ Tirs obligatoires

Suite à l'exclusion de la Société de Tir de Riddes de la Fédération valaisanne de Tir, une collaboration a été trouvée avec la société de Tir Les Armées Réunies à Isérables. Ainsi les tireurs astreints de Riddes pourront désormais utiliser le stand de Tir d'Isérables.

Prochaines dates :

- Tirs obligatoires :
dimanche 28 août de 8h à 11h30
- Tirs en campagne :
samedi 28 mai de 13h30 à 17h
dimanche 29 mai de 8h à 11h.

■ Financement de la formation Guide pratique

Pour les frais relatifs aux études, la section des bourses et prêts d'honneur peut être sollicitée lorsque les moyens personnels font défaut.

Le canton alloue des subsides de formation sous forme de bourses et de prêts. Ils sont accordés :

- sous forme de bourses aux apprentis, aux élèves des écoles secondaires du deuxième degré et écoles assimilées;
- sous forme de bourses et de prêts aux autres catégories.

Les bourses sont des allocations accordées à fonds perdu. Le bénéficiaire n'est pas tenu légalement de les rembourser.

Les prêts d'honneur sont accordés sans aucune garantie personnelle ou réelle de la part du

requérant ou de son représentant légal. Ils sont remboursables dès le début de la troisième année suivant la fin des études.

Les subsides sont accordés lorsque les possibilités financières du requérant ou de la requérante, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe ne suffisent pas à couvrir les frais de formation.

L'octroi d'une aide financière et son montant dépendent du coût de la formation (écolage, transports, nombre d'enfants, etc.), et des revenus des parents de la ou du requérant-e et de sa ou son conjoint-e. Les subsides sont alloués pour la préparation à la formation (ex. maturité), la formation proprement dite (par exemple pour l'obtention d'une licence universitaire hors canton), ou pour la formation complémentaire (ex. perfectionnement).

La demande doit être présentée à la commission des bourses et des prêts d'honneur, en utilisant les formules officielles. Les demandes de subsides doivent être adressées (puis renouvelées annuellement) dans les délais suivants : jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne, et jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Il est possible d'obtenir un prêt pour une formation en cours d'emploi. Pour des formations débutant après l'âge de 30 ans,

seuls des prêts peuvent être obtenus. Concernant les écoles privées, la commission accorde des bourses au cas où elle reconnaît la formation donnée.

FONDS PRIVÉS

Certaines fondations octroient des subsides de formation; les allocations attribuées servent parfois à compléter des bourses de l'Etat, mais elles peuvent aussi être les seules sources de revenu si le canton refuse une demande. Les conditions d'octroi varient de cas en cas. Il convient dès lors de se renseigner avant de présenter sa demande.

Renseignements et formules de demande sur le site de l'état du Valais (www.vs.ch).

■ Carte journalière CFF «Commune»

Notre offre de deux cartes journalières CFF «Commune» est toujours valable. Pour mémoire, la Commune de Riddes met à la disposition de la population deux cartes journalières (Fr. 30.- par abonnement), celles-ci peuvent être réservées et retirées directement auprès du contrôle de l'habitant.

■ Heures d'ouverture du bureau communal

Lu-mer	7h-9h	15h-17h
Jeudi	fermé	
Vendredi	7h-9h	14h-16h

agenda mai - septembre 2011

7 et 14 mai	Tournoi cantonal de Volley - Combremont
21 mai	Coup de poutze, nettoyage des sentiers et raclette conviviale - La Tzoumaz
26 mai	Assemblée primaire - salle du collège
28 mai	Confirmation
2 juin	Communion
4 juin	Cérémonie des nonagénaires - La Vidondée
11 juin	Open de pétanque à l'hôtel des Elfes - La Tzoumaz
15 juin	Animation à la Ludothèque
16 juin	Assemblée générale du FC Riddes – Stade des Barreyres
17 juin	Assemblée générale du Badminton Club - Combremont
18 juin	Réception des nouveaux citoyens – Combremont
23 juin	Fête Dieu – Salle de l'Abeille
25 juin	Inauguration de la nouvelle exposition à la maison de la forêt - La Tzoumaz
1 ^{er} au 9 juillet	Camps des CVAV
2 juillet	Ouverture de la télécabine Tzoumaz-Savoleyres-Verbier
3 juillet	Escapade gourmande - La Tzoumaz
10 juillet	Tzoumaz Bike
11 au 16 juillet	Cours de cor des Alpes - La Tzoumaz
15 juillet	Soirée cinémas - La Tzoumaz
16 juillet	Nocturne de pétanque à l'hôtel des Elfes - La Tzoumaz
23 juillet	Marché artisanal - La Tzoumaz
25 au 29 juillet	Passeport vacances
26 et 27 juillet	Escapade en montagne avec nuit en cabane – La Tzoumaz-Verbier
29 juillet	Soirée cinémas - La Tzoumaz
30 et 31 juillet	Tournoi de tennis - La Tzoumaz
1 ^{er} août	Fête Nationale - La Tzoumaz
6 août	Open de pêche - Lac des Vaux
12 août	Soirée cinémas - La Tzoumaz
13 août	Les Mayens se dérident, soirée humoristique - La Tzoumaz
15 août	Inauguration de la nouvelle chapelle - La Tzoumaz
20 août	Tournoi populaire de pétanque
20 août	Grand Raid Cristalp
27 août	Mémorial Bob Berset, tournoi de pétanque – La Tzoumaz
4 septembre	Rallye du Ski-Club Etablons
30 septembre	Assemblée générale de l'Etoile – Salle de l'Abeille

Dates sous réserve de modifications.

Plus d'informations sur www.riddes.ch ou sur www.latoumaz.ch